

# ZPS du Pays de Sault ZSC Haute Vallée de l'Aude Bassin de l'Aiguette ZSC Bassin du Rebenty



## PRESENTATION DES SITES

Ces trois sites Natura 2000 sont situés à l'extrême sud ouest du département sur le secteur des Pyrénées Audoises. Quelques communes des départements voisins (Ariège et Pyrénées Orientales) sont également concernées.

Le site « **Pays de Sault** » a une superficie de **71 499 ha** et concerne **52 communes**. Sa désignation est liée à la présence de **26 espèces d'oiseaux** dont 16 rapaces, 2 gallinacés et 8 passereaux.

Les deux autres sites sont quasiment inclus en totalité dans le périmètre de la ZPS Pays de Sault.

Le site « **Haute Vallée de l'Aude bassin de l'Aiguette** » a une superficie de **17 049 ha** et concerne **21 communes**.

Le site « **Bassin du Rebenty** » concerne **16 communes** et a une superficie de **8 587 ha**.

Leur classement est du, pour la faune et la flore, à : 5 espèces aquatiques dont la Loutre d'Europe et le Desman, 8 espèces de chauve souris, 2 espèces de plante ; et à la préservation de 4 types d'habitats : milieux forestiers, les milieux humides, les milieux agropastoraux et les milieux rocheux.

Avec Natura 2000, l'Europe s'est lancée dans le projet ambitieux d'un grand réseau écologique européen : la directive «Oiseaux» (1979) et «Habitats faune, flore» (1992) en établissent la base réglementaire. Sur des sites naturels particulièrement riches, il vise à préserver les espèces, conserver les milieux et favoriser les activités et les pratiques ayant un impact favorable à la diversité biologique. Ceci tout en tenant compte des activités humaines et des pratiques qui ont permis leur sauvegarde jusqu'à ce jour.

La **Région Languedoc Roussillon** est dotée d'une biodiversité exceptionnelle puisque **32 % de son territoire est classé en Natura 2000** (1ère Région de France). Dans l'**Aude** cela concerne près de **40 % du département** avec **34 sites** sur **250 000 hectares !**



## edito

Cette première lettre d'information commune pour les trois sites, marque le début d'une animation Natura 2000 portée par la communauté de communes des Pyrénées Audoises.

Natura 2000 a pour objectif principal de permettre à l'homme de poursuivre son activité tout en préservant les équilibres naturels et de l'accompagner dans ce sens. Les élus du territoire des Pyrénées Audoises ont souhaité porter cette animation afin que les acteurs locaux puissent être au cœur de cette gestion concertée et durable du territoire pour la valorisation et de la préservation du patrimoine naturel.

Le maintien de la biodiversité est essentiel pour notre territoire. Sa richesse et sa préservation en font un atout essentiel notamment pour le tourisme et ceux qui recherchent un cadre préservé et de qualité.

Différentes actions sont lancées et se poursuivront au fil du temps. Notamment, dès cette année, environ trente agriculteurs volontaires ont pu s'engager dans un contrat MAET (Mesures Agro-environnementales) pour le maintien et l'adaptation de leurs pratiques, favorables à la diversité biologique sur le site « Pays de Sault ». L'agriculture a un rôle essentiel à la fois pour le maintien de la diversité de nombreuses espèces animales et végétales mais aussi pour le tissu social de notre territoire.

D'autres actions sont mises en place comme la sensibilisation et l'information des différents publics sur les enjeux de préservation des sites. Le comité de suivi, prévu au mois de septembre, permettra de faire le bilan de cette première année d'animation et de planifier les actions à venir pour la prochaine programmation.

**Francis Savy**  
Président de la  
Communauté de Communes  
des Pyrénées Audoises

**Alfred Vismara**  
Vice Président en  
charge de Natura 2000

## La pie grièche écorcheur

Ce passereau migrateur aux vives couleurs et aux mœurs de rapaces est largement distribué en Pays de Sault. L'Écorcheur revient début mai et, après avoir niché dans quelque haie, repart vers l'Afrique fin août début septembre ; certains individus (jeunes presque toujours) peuvent s'attarder jusqu'au début d'octobre. Sa population d'environ 400 couples présente localement des densités parmi les plus fortes d'Europe. En effet, la Pie-grièche écorcheur trouve ici son milieu optimal : prairies et herbages coupés de haies épineuses, terrasses, pelouses semi-arborées riches en insectes (grillons, criquets divers, petits coléoptères). L'espèce chasse à vue en se perchait sur un buisson ou un piquet. Elle capture principalement de gros insectes mais aussi de petits rongeurs et des reptiles.

## L'écologie du Desman avance à grand pas...

En 2010, avant le début des travaux sur la chaîne hydro-électrique de Nentilla (Aude), il a été convenu entre les services de l'État, EDF et la Fédération Aude Claire de suivre des stations témoins pour essayer de mesurer l'impact de ces travaux sur le Desman des Pyrénées. Ces travaux, d'une durée de 3 ans, devaient engendrer des modifications significatives des débits sur plus de 20 km linéaires du cours du fleuve Aude dans sa partie amont. Aussi, il a été proposé la mise en place de 10 stations sur l'Aude et de 3 stations témoins sur le Rébenty, affluent de l'Aude et non impacté par les travaux. Elles sont réparties sur les différents tronçons court-circuités depuis l'amont vers l'aval. Depuis 2011, chacune de ces stations, de 300 mètres linéaires a fait l'objet d'au moins trois passages par an. Le premier sert à décrire les stations (faciès, granulométrie du fond, largeur, tailles blocs émergents,...).

Récolte des fèces de Desman



Des buissons épineux, ronciers voire quelques fils barbelés lui servent de « lardoirs » sur lesquels l'oiseau pique ses proies. Ces « lardoirs » servent ainsi de garde-manger et de marquage de territoire en saison de reproduction. Les ressources alimentaires abondantes sur cette ZPS permettent l'élevage de nichées nombreuses (souvent 3 voire 4 jeunes par couple). La Pie-grièche est donc un excellent bio-indicateur de la qualité des milieux prairiaux et de la petite faune qui les occupe.

La Ligue de Protection des Oiseaux de l'Aude

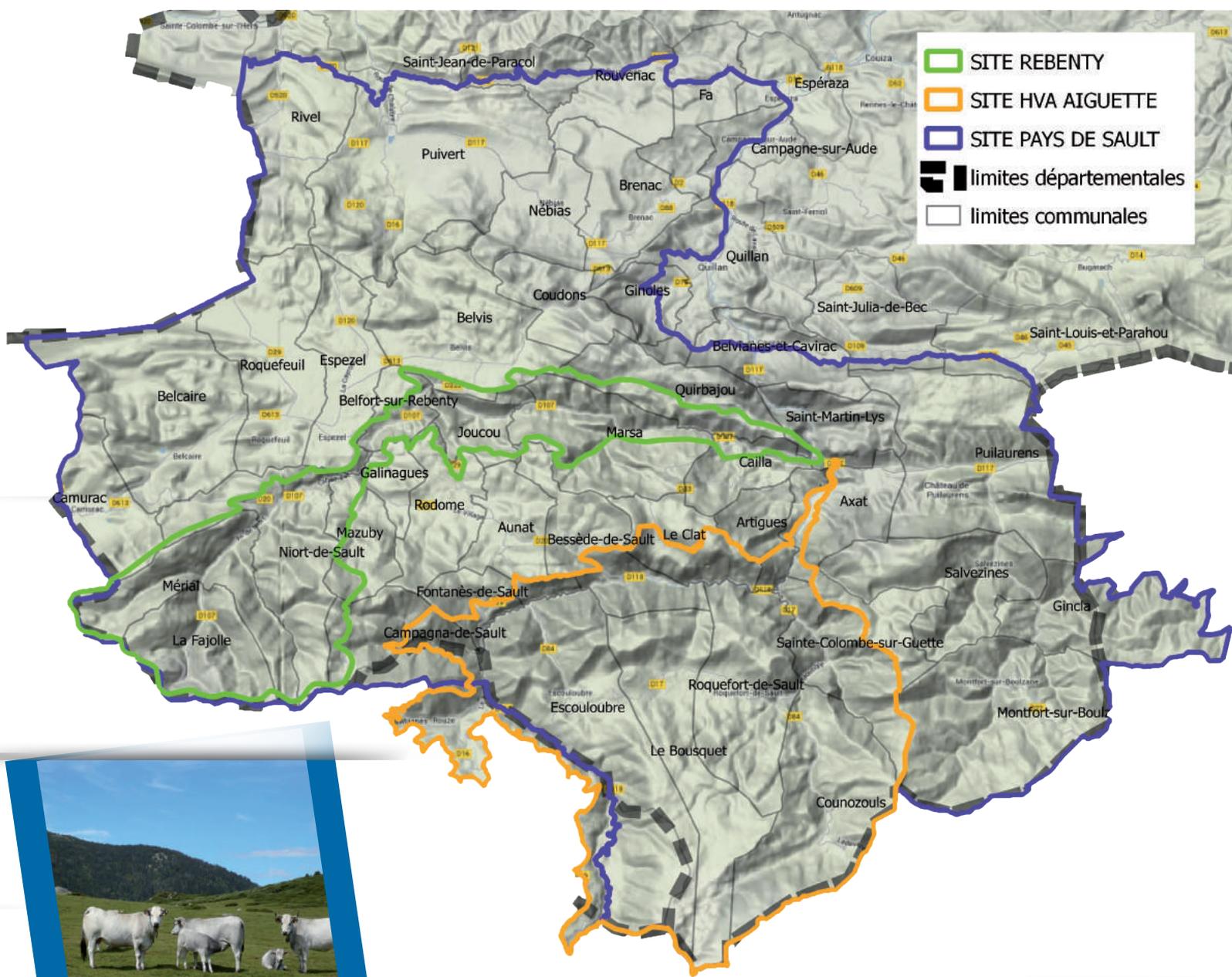
Pie-grièche écorcheur mâle



Les deux autres passages servent à prélever l'ensemble des fèces de Desman trouvé pour qu'ils fassent ensuite l'objet d'analyses génétiques. Celles ci nous permettent de savoir si c'est bien du Desman, le nombre d'individus présent, leur sexe et les déplacements éventuels entre les stations. En analysant génétiquement les restes des proies du Desman contenus dans les fèces et en les comparant ensuite avec les insectes prélevés aux mêmes endroits lors de la réalisation d'IBGN (Indice Biotique Global Normalisé), on pourra également connaître le régime alimentaire de l'espèce en Haute Vallée de l'Aude. Les premiers résultats de la génétique des fèces de Desman sur un an apportent plusieurs informations essentielles (J. Michaux et F. Gillet, en cours de publication). Sur une station de l'Aude, entre janvier 2011 et juillet 2012, on relève que 10 individus différents ont fréquenté les 300 m de cours d'eau. Sur une autre, ce sont 9 individus qui sont recensés sur la même période. Les résultats les plus surprenants sont ceux qui concernent les déplacements. Ainsi entre le 3 mai et le 9 juin 2011, un individu a remonté le cours d'eau sur 4,8 km. Entre le 20 septembre 2011 et la mi-juillet 2012, deux individus ont, quant à eux remontés respectivement de 16,2 km et de 17,8 km l'Aude. Ces deux derniers individus ont du franchir deux barrages dont un faisant plus de 10 m de hauteur et infranchissable pour les poissons.

De nouveaux résultats sont attendus prochainement. Ils risquent de nous apporter de nouvelles connaissances sur l'espèce.

Bruno Le Roux, Directeur de la Fédération Aude Claire.



Vaches de race Gasconne en estives

### MESURES AGROENVIRONNEMENTALES TERRITORIALISÉES (MAET) :

ZOOM

C'est en 2008 que les premiers agriculteurs se sont engagés dans des mesures Agroenvironnementales territorialisées dans les sites des Pyrénées audoises.

A ce jour pour **les trois sites ce sont 63 contrats qui ont été mis en place**. Parmi eux, 19 sont des "recontractualisations" c'est-à-dire des contrats arrivés au terme des 5 ans d'engagement et qui, après un bilan réalisés par les opérateurs locaux et une évaluation de pertinence par les services de l'Etat, ont été renouvelés.

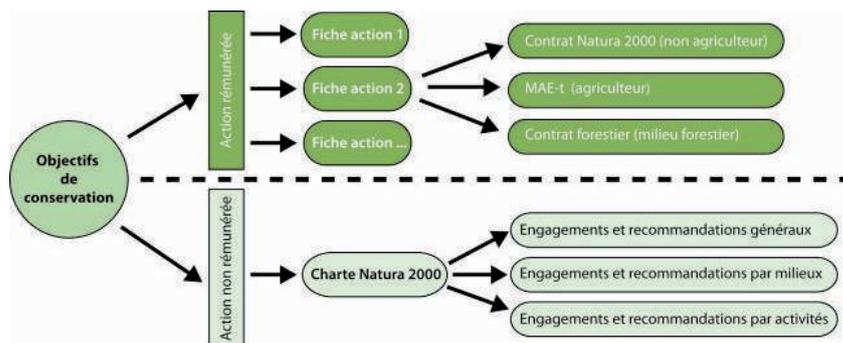
**15 de ces contrats concernent des groupements pastoraux**, c'est-à-dire des éleveurs qui utilisent collectivement des pâturages d'altitude pour leurs troupeaux pendant la période estivale.

Sur les sites des Pyrénées audoises, **l'enjeu principal est le maintien des milieux ouverts (prairies de fauche de montagne, pelouses, landes et milieux pastoraux d'altitude).**

**Ce maintien est permis par l'entretien de parcelles grâce au pacage par les troupeaux et à la réouverture du milieu par débroussaillage.** Les mesures agroenvironnementales territorialisées avec le suivi d'un cahier des charges précis, permettent de renforcer les pratiques existantes et évitent souvent l'abandon de certaines parcelles peu productives. **Sur le site Pays de Sault, 10 espèces d'oiseaux sont en lien direct avec l'activité d'élevage.** C'est-à-dire que le maintien des milieux ouverts par l'activité agricole impacte favorablement les habitats de ces espèces.

Pour le parcellaire viticole et arboricole (toutefois peu présent sur l'ensemble des sites) il y a également un enjeu de diminution des traitements phytosanitaires. Il existe aussi des mesures pour la conservation et l'entretien des arbres et des linéaires de haies surtout pour les zones de plateaux.

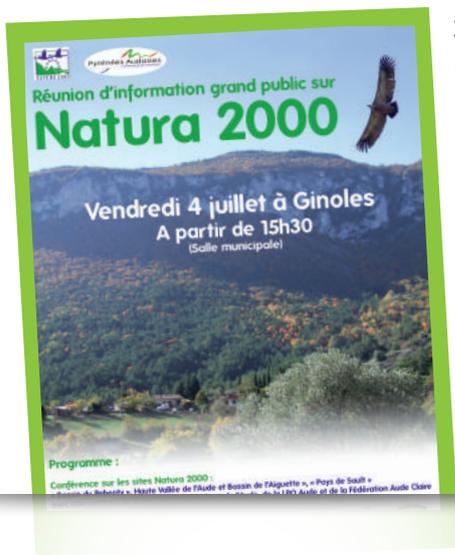
# Les outils Natura 2000 pour répondre aux objectifs de conservation



Différents outils Natura 2000 existent pour ceux qui souhaitent participer à la préservation des milieux naturels et des espèces, ils sont tous basés sur une démarche volontaire. L'engagement se fait pour une durée de 5 ans. L'animateur des sites est là pour renseigner et accompagner toute personne ou organisme public ou privé dans ces démarches de contractualisation.

- Pour les sites « HVA-Bassin de l'Aiguette » et « Bassin du Rebenty » :
  - 10 chartes ont été signées pour une surface totale de 6200 ha.
  - Un contrat Natura 2000 « Restauration et entretien de Vergers fruitiers » a été signé par une propriétaire privée sur la commune du Bousquet. Cela permet de maintenir un milieu ouvert favorables aux chiroptères.
- Sur le site « Pays de Sault » :
  - 9 Chartes sont signées pour une surface totale de 9100 ha. Parmi ces Chartes signées, 2 sont concernées par les deux directives européennes. Il n'y a pour l'instant pas de contrat Natura 2000 non agricole pour ce site.

## Action de sensibilisation et d'information :



› Le 12 juin a eu lieu, au siège de la Communauté de Communes des Pyrénées audoises à Quillan, une réunion d'information sur le fonctionnement de l'animation des sites à destination des élus des communes concernées. Une vingtaine d'élus a participé à cette rencontre.

› Le 4 juillet c'est à Ginoles qu'a eu lieu une réunion d'information destinée cette fois-ci au grand public. Après une présentation en salle des sites et des espèces qui ont menées à la désignation des sites, la vingtaine de personnes présente a pu observer, depuis la terrasse de la salle communale et à l'aide de longues vues, les différentes espèces

de rapaces installées sur les falaises surplombant le village. L'après midi s'est clôturée autour d'un pot offert par la Communauté de Communes.

## SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES DOCUMENTS D'OBJECTIFS DES SITES :

Le comité de suivi des sites se réunira au mois de septembre. Le bilan de la première année d'animation sera présenté ainsi que les perspectives d'actions pour la programmation suivante.



### Quelques définitions :

ZPS : Zone de protection spéciale désignée au titre de la directive européenne «(oiseaux)»

ZSC : Zone spéciale de conservation désignée au titre de la directive européenne «(habitat, faune, flore)»

Habitat d'espèce : cela correspond au domaine vital d'une espèce (reproduction, alimentation, repos,...)

DOCOB : Document d'objectifs d'un site Natura 2000. C'est le document de référence spécifique à chaque site, il contient un état des lieux et les objectifs de gestion, les actions de conservation à mettre en œuvre.

Pour plus d'informations contactez les animateurs des sites :

⇒ Elise LABYE

Chambre d'Agriculture de l'Aude - Quillan  
Tél : 04 68 20 67 93

Port : 06 43 59 53 81

⇒ Quentin ORGÉ

Communauté de Communes

Tél : 06 48 84 35 24

Accueil CCPA : 04 68 20 00 10

Et pour aller plus loin ...

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Natura-2000,2414-.html>

<http://www.aude.chambagri.fr/partageons-le-territoire/agriculture-et-environnement.html>